

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 13 décembre 2021

Délibération n° 2021-0854

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) :

Objet : Politique agricole - Partenariat avec l'association Terre de liens Rhône-Alpes - Attribution d'une subvention

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Madame Anne Groperrin

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Michaël Maire

Affiché le : jeudi 16 décembre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burricand, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charlot, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubot, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Sarselli, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Boumertit (pouvoir à M. Groult), M. Chihi (pouvoir à Mme Collin), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), Mme Fontanges (pouvoir à M. Charlot), Mme Runel (pouvoir à M. Gomez), M. Vieira (pouvoir à M. Badouard), Mme Zdorovtsoff (pouvoir à Mme Collin), Mme Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Mme Saint-Cyr (pouvoir à M. David), M. Rantonnet (pouvoir à M. Quiniou), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Godinot (pouvoir à Mme Etienne), M. Girard (pouvoir à Mme Fontaine), M. Galliano (pouvoir à M. Da Passano), Mme Dupuy (pouvoir à M. Smati), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à M. Maire), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Brossaud), Mme Charnay (pouvoir à M. Debû), Mme Chadier (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Cabot (pouvoir à M. Bub), Mme Burillon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), M. Brumm (pouvoir à M. Collomb), M. Blein (pouvoir à M. Da Passano), M. Blache (pouvoir à Mme Nachury), M. Barge (pouvoir à M. Cochet), Mme Arthaud (pouvoir à M. Millet).

Conseil du 13 décembre 2021**Délibération n° 2021-0854**

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) :

Objet : Politique agricole - Partenariat avec l'association Terre de liens Rhône-Alpes - Attribution d'une subvention

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon a approuvé, par délibération du Conseil n° 2021-0600 du 21 juin 2021, sa politique agricole pour la période 2021-2026.

Il est proposé au Conseil d'approuver le partenariat avec l'association Terre de liens Rhône-Alpes.

L'association Terre de liens Rhône-Alpes est une association loi 1901 née en 2008 de la convergence de plusieurs mouvements liant l'éducation populaire, l'agriculture biologique et biodynamique, la finance éthique, l'économie solidaire et le développement rural.

Son objectif est de permettre à des citoyens et des paysans de se mobiliser et d'agir sur le terrain pour enrayer la disparition des terres et faciliter l'accès au foncier agricole pour de nouvelles installations paysannes. En effet, pour l'association Terre de liens Rhône-Alpes, l'accès au foncier agricole est un problème qui concerne tous les citoyens. Face aux constats qu'elle fait sur la disparition des fermes en France, l'artificialisation des terres agricoles et naturelles, l'augmentation des prix du foncier agricole et le manque de surfaces cultivées en agriculture biologique, elle se donne pour mission d'inventer des solutions pour libérer les terres agricoles, réhabiliter leur statut de bien commun et en faire des lieux ouverts à la création de nouvelles activités économiques et écologiques.

L'originalité de l'association vient de son articulation entre un réseau associatif présent partout en France, une foncière - entreprise d'investissement solidaire ouverte aux citoyens - dont le capital sert à acheter des fermes pour y implanter des activités agri-rurales diversifiées, et une fondation habilitée à recevoir des legs et donations de fermes et qui achète aussi des terres risquant de perdre leur usage agricole.

Il est proposé d'initier un partenariat sur 3 ans avec l'association Terre de liens Rhône-Alpes, afin d'accompagner les communes qui le souhaitent à la mobilisation de foncier agricole pour des projets à vocation alimentaire.

Il s'agit de les aider à repérer le potentiel de foncier mobilisable et à mettre en œuvre les leviers d'actions pour développer une agriculture de proximité participant à renforcer la ceinture verte de la Métropole et à nourrir le territoire. Le territoire ciblé pour cet accompagnement est celui des zones de périmètres de protection et de mise en valeur des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) des villes du plateau des étangs au sud-ouest, qui concentre, en effet, la grande majorité des friches agricoles du territoire : Charly, Irigny, Vernaison et Saint-Genis-Laval.

Elles souhaitent vivement être accompagnées pour trouver des solutions afin de favoriser l'accès au foncier pour les agriculteurs, que ce soit par la remobilisation des friches, l'acquisition foncière par les collectivités ou la communication auprès des propriétaires sur le dispositif PENAP. Les villes voisines du plateau concernées par cette problématique, Vourles et Millery, seront également associées à la démarche, dans un souci de mise en œuvre de l'axe 6 du projet alimentaire du territoire lyonnais (PATLy) sur la coopération avec les territoires voisins.

Ce projet a été retenu par le plan de relance dans le cadre de l'appel à candidature "mise en œuvre de projets d'investissements et d'opérations structurantes dans le cadre des projets alimentaires territoriaux (PAT)", auquel la Métropole a répondu en avril 2021. Il bénéficiera donc d'un soutien financier du plan national pour l'alimentation (PNA) pour sa mise en œuvre.

Ce projet est également intégré aux mesures de compensation agricole collective du projet de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Vallons des hôpitaux.

Le partenariat est structuré autour du programme d'actions suivant :

1° - Axe 1 : Étude de repérage de pistes foncières agricoles

Il s'agit d'une étude de repérage de pistes foncières agricoles à vocation alimentaire pour identifier des parcelles mobilisables pour le développement d'une agriculture de proximité, répondant aux enjeux d'alimentation locale et de qualité, créatrice d'emplois et respectueuse de l'environnement.

Des entretiens permettront d'identifier les leviers d'action des collectivités pour agir sur le foncier agricole et en particulier sur les friches à fort potentiel agricole.

2° - Axe 2 : Appui au pilotage de projet

L'association Terre de liens Rhône-Alpes accompagne les collectivités dans la caractérisation des parcelles qu'elles souhaitent mobiliser pour concrétiser un projet agricole à vocation alimentaire et sensibilise des propriétaires privés sur les modalités de mise à disposition de foncier agricole.

Elle propose un appui stratégique et opérationnel tout au long de la réalisation du projet, et participe à l'animation du dialogue territorial.

3° - Axe 3 : Capitalisation et diffusion de bonnes pratiques

L'axe 3 est relatif à la capitalisation et à la diffusion de bonnes pratiques à partir du travail réalisé et des résultats obtenus pour valoriser, notamment à travers la plateforme web RECOLTE, créée par l'association Terre de Liens Rhône-Alpes et l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) en 2020.

Cet outil collaboratif vise à étudier et faire connaître les solutions pour agir sur le foncier agricole, valoriser les actions des collectivités pour préserver des terres agricoles, et permettre le partage d'expériences entre acteurs de la gestion du foncier agricole. Ainsi, des infolettres pourront être diffusées pour mettre en avant des expériences innovantes de gestion du foncier agricole. Des échanges d'expériences, des séminaires et ateliers seront également proposés aux collectivités sur le sujet.

4° - Coût de l'ensemble des actions

Le coût de l'ensemble de ces actions, sur la 1^{ère} année du projet, est estimé à 15 250 €, avec une participation de la Métropole à hauteur de 14 000 €. Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Nature de la dépense	Montant (en € TTC)	Nature de la recette	Montant (en € TTC)
axe 1 : étude de repérage de pistes foncières agricoles à vocation alimentaire	6 250	Métropole	14 000
axe 2 : appui au pilotage de projet	7 750	autofinancement association Terre de liens Rhône-Alpes	1 250
axe 3 : capitalisation et diffusion de bonnes pratiques	1 250		
Total des dépenses TTC	15 250	Total des recettes TTC	15 250

La recette prévue de la part du PNA s'élève à 10 850 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2021, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 14 000 € au profit de l'association Terre de liens Rhône-Alpes, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agricole de la Métropole,

b) - la convention à passer entre la Métropole et Terre de liens Rhône-Alpes définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 14 000 € TTC, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P32O5673.

4° - **La recette** de fonctionnement en résultant, de 10 850 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2022 - chapitre 74 - opération n°0P32O5673.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211213-270943-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 décembre 2021 Date de réception préfecture : 16 décembre 2021
